



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le dix mai deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre mai deux mille vingt et un, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (25) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, MME BRIZARD, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FOURNIER, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (4) :

M. LE COZ a donné pouvoir à MME DOUSSET
MME MERLET a donné pouvoir à MME MÉRIADEC
MME KERFOURN a donné pouvoir à M. LE CAM
MME FALOT a donné pouvoir à MME FOURNIER

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME SÉROT

ORDRE DU JOUR

❖ **Informations**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2021.
Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ **Finances et Ressources Humaines**

- 2021-35/ Guide de procédure interne de la commande publique.
- 2021-36/ Adhésion à la fondation du Patrimoine.
- 2021-37/ Charte fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail.
- 2021-38/ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.
- 2021-39/ Modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal.
- 2021-40/ Modification du tableau des effectifs.

❖ **Petite Enfance - Enfance Jeunesse**

- 2021-41/ Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires applicables à partir du 1er septembre 2021.
- 2021-42/ Convention de partenariat avec le centre de ressources d'expertise et de performance sportive des Pays de la Loire.

❖ **Urbanisme**

- 2021-43/ Convention entre Nantes métropole et 8 communes relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol - Avenant n°1.

Informations

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:08:15

Le procès-verbal est approuvé par :

24 voix pour

M. de Laujardière, Mme Mériadec, M. Brounais, Mme Curaudeau, M. Monnié, Mme Dousset, M. Bihan, Mme Lallemand, M. Berthou, M. Gavouyère, Mme Sérot, M. Lécuyer, M. Plaineau, M. Goupil, Mme Fourage, M. Le Cam, Mme Teillet, M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 22/3/2021 : Mme Falot et Mme Brizard.

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 10/5/2021 : M. Le Coz, Mme Merlet, Mme Kerfourn.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:11:30

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

Finances et Ressources Humaines

2021-35/ Guide de procédure interne de la commande publique.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:20:55

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le guide de procédure interne de la commande publique.

Approuvé à l'unanimité

2021-36/ Adhésion à la fondation du Patrimoine.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:26:18

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'adhésion de la commune du Pellerin à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021 et les suivantes,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis,
- d'autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune du Pellerin.

Approuvé à l'unanimité

2021-37/ Charte fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:35:55

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la charte fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des services de la Ville et du CCAS du Pellerin.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-38/ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:48:45

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer un taux unique pour l'ensemble des grades d'avancements figurant au tableau des effectifs,
- d'adopter un taux de 100 %,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-39/ Modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:51:30

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel municipal décrites ci-dessus,
- de préciser que le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature évolue conformément au montant annuel défini par l'URSSAF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-40/ Modification du tableau des effectifs.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:53:38

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création des postes susmentionnés,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Petite Enfance – Enfance - Jeunesse
--

2021-41/ Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires applicables à partir du 1er septembre 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:00:44

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les nouveaux horaires des écoles et les modifications du règlement des services périscolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Paquet et M. Michenot)

2021-42/ Convention de partenariat avec le centre de ressources d'expertise et de performance sportive des Pays de la Loire.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:12:28

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat définissant les moyens mis en œuvre pour soutenir la mise en place de cette formation d'enseignement à l'aisance aquatique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme

2021-43/ Convention entre Nantes métropole et 8 communes relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol - Avenant n°1.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:17:07

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prolonger d'un an, renouvelable une fois à compter du 1er juillet 2021, la convention à caractère général conclue entre Nantes Métropole et les communes de Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint Aignan de Grand Lieu, Saint Jean de Boiseau et Saint Léger Les Vignes ayant pour objet de régler les effets de la création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom des communes,
- d'anticiper les opérations de transfert (versement) des autorisations de droits du sol dématérialisés, instruits dans le cadre de la convention générale, dans le futur SAE.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Approuvé à l'unanimité

Fait au Pellerin, le 17 mai 2021

Le Maire



A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE